60 ANS ET +

EN SITUATION DE HANDICAP

PROCHES AIDANTS

BÉNÉFICIAIRES APA OU PCH

Vous employez un salarié à votre domicile ?

BÉNÉFICIEZ D'UNE INFORMATION FIABLE ET GRATUITE !

Fepem
Fédération des particuliers employeurs

La Fepem **vous informe et vous aide** dans vos démarches :

- Rédaction ou modification du contrat de travail
- Déclaration et rémunération du salarié avec le CESU
- Gestion au quotidien (congés, maladie, absences, etc.)
- Rupture de la relation de travail

Consultez nos conseillers et juristes experts pour sécuriser votre relation d'emploi !

09 70 51 41 41 (Prix d'un appel local)
Du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h

Demandez à être rappelé par un conseiller : https://cnsa.fepem.org/

La Fepem est la fédération experte de l'emploi à domicile. Elle informe, accompagne et défend les intérêts de 3,3 millions de particuliers employeurs, dont elle est le porte-parole auprès des pouvoirs publics.

Avec le soutien de la

cnsa
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

76 SEINE-MARITIME LE DÉPARTEMENT

Fepem

FRANCE EMPLOI DOMICILE

Fédération des Particuliers Employeurs de France (Fepem), association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 79 rue de Monceau, 75008 Paris, SIREN n° 784 204 786, SIRET n° 784 204 786 00072. Ce document se recycle. Ne pas jeter sur la voie publique.